



*Fédération Régionale de Défense contre les
Organismes Nuisibles de Franche-Comté*

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

**dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des
produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux**

Bilan N+1 – Année 2017

COMMUNE DE SAULNOT



Septembre 2017

FREDON Franche-Comté
Espace Valentin Est
12, rue de Franche-Comté – Bât E
25 480 ECOLE-VALENTIN

Contexte de l'étude

La commune de Saulnot s'est engagée dans une gestion des espaces communaux en réduction des traitements phytosanitaires.

Afin de bénéficier de conseils pour faciliter l'entretien des surfaces à gérer, elle a sollicité la FREDON pour la réalisation d'un plan de désherbage. Cette étude a été proposée par la communauté de commune du Pays d'Héricourt.

L'objectif est double : réaliser un état des lieux des pratiques actuelles, concernant le désherbage principalement, et envisager, en fonction des espaces entretenus, une autre gestion pour pérenniser l'arrêt des herbicides et faciliter le travail d'entretien.

Cet état des lieux a été réalisé en 2016 sur les données de la campagne de désherbage de l'année, et a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée qui précise :

- ❖ Les techniques à mettre en œuvre dans la commune et les surfaces potentiellement concernées,
- ❖ Le matériel nécessaire et l'investissement éventuel,

Dans ce cadre, la FREDON a donc recensé les surfaces entretenues et si nécessaire proposé une hiérarchisation des différents lieux en fonction : des exigences d'entretien pouvant être attendues et des techniques possibles en termes d'entretien.

Ce travail correspond à la définition d'une gestion différenciée des espaces communaux. Cette dernière consiste à ne pas appliquer la même méthode et la même intensité d'entretien en fonction de la typologie et de la fonction du lieu, intégrant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les moyens humains et financiers de la commune.

L'objet du présent rapport correspond au bilan à l'année N+1 des méthodes utilisées pour l'entretien de la commune. Ce bilan doit permettre des réajustements éventuels (modification d'itinéraire technique...) ou de valider les choix d'entretien.

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE DE SAULNOT

Les données générales à l'année N+1, et comparaison avec l'année de référence (2016)

A l'aide d'un logiciel informatique de cartographie (QGIS), une mise à jour de la carte des surfaces entretenues par des techniques alternatives a été réalisée.

Au regard des données pour l'année N+1, les zones entretenues ont été identiques en 2017 par rapport à l'année 2016.

Suite au diagnostic de 2016, la commune n'a pas investi dans du matériel alternatif pour la campagne 2017.

La cartographie suivante reprend l'ensemble des lieux entretenus, ils sont les mêmes qu'en 2016 et sont entretenus sans produits phytosanitaires.

Figure 1 : Cartographie des principaux secteurs entretenus



Le personnel de Saulnot pour l'année 2017

L'entretien de la commune est toujours réalisé par quatre agents techniques pour l'année 2017 (tous ne sont pas à temps complet).

Au-delà du désherbage, les employés communaux réalisent l'ensemble des travaux inhérents à l'entretien de la commune, à savoir tonte, fauchage, balayage, entretien des massifs...

A noter qu'un prestataire intervient à raison de deux fois par an pour réaliser des travaux de balayage, avec un passage au printemps et un en automne.

Trois des agents sont titulaires du Certiphyto, agrément aujourd'hui obligatoire pour pouvoir acheter et appliquer des pesticides.

Evolution des pratiques

Les activités d'entretien des espaces verts et de désherbage manuel se répartissent en fonction des interventions résumées dans le tableau ci-dessous. La comparaison est faite avec l'année de référence, soit 2016.

Globalement les pratiques sont les mêmes.

Tableau 1 : Techniques mises en œuvre – 2016 et 2017

Techniques d'entretien	2016	2017
Traitements phytosanitaires	Aucun	1 test d'acide pélargonique sur le cimetière
Désherbage manuel	Désherbage manuel généralisé (massifs, le cimetière, le terrain de pétanque, les abords de la mairie...)	Idem
Désherbage mécanique	Désherbage à la binette, raclette. Passage de la débroussailleuse à fil pour le contrôle de la végétation.	Idem
Désherbage thermique	Aucun	Aucun
Tonte	Charge régulière sur la saison de pousse. Environ un passage tous les 15 jours durant la saison (2 terrains de foot). Tonte en mode mulching pour éviter le ramassage	Idem
Balayage / ratissage	Balayage manuel de la voirie, des pieds de murs et trottoirs, 2 balayages de voirie en prestation	Idem
Paillage	Paillage des massifs avec différents matériaux (paille de miscanthus, coques de cacao), mais aussi réalisation de paillages minéraux.	Idem

Les pratiques ont donc peu évolué étant donné que la commune était en zéro phyto depuis 3 ans. Les modes d'intervention peuvent être cependant encore améliorés pour permettre que cette gestion soit plus facilement soutenable, notamment en terme d'aménagement des espaces.

Les alternatives proposées – Bilan à l'année N+1 (2017)

Suite au diagnostic, et ce pour chaque surface recensée, des solutions visant à faciliter l'entretien de la commune et à soutenir la gestion en Zéro phytosanitaire avaient été proposées, en fonction des objectifs de la commune en terme d'entretien et d'aménagement.

Les différentes alternatives suggérées lors du premier diagnostic apparaissent dans le tableau 2 suivant, et le suivi de leur mise en pratique est indiqué.

Pour rappel, la gestion différenciée du désherbage établit des distinctions en raison :

- Des fonctions que les espaces ont à remplir,
- Des exigences d'entretien pouvant être attendues,
- Et donc des techniques de désherbage à mettre en œuvre.

L'objectif ici est de définir les exigences d'entretien, et ce en fonction de la nature des lieux et des contraintes que celle-ci impose en terme de gestion de la végétation spontanée. La réflexion quant à la classification se réalise à la fois par niveau de risque (environnement, population,...) mais aussi par les résultats attendus au niveau de la « propreté visuelle »:

- Fréquentation des espaces,
- L'esthétique ou image recherchée, et donc de l'objectif d'entretien attendu,
- La sécurité,
- Les risques sanitaires et environnementaux.

On peut distinguer trois types de résultats attendus au niveau du visuel :

Tableau 7 : classification proposée pour la gestion des espaces en termes d'entretien.

Zone 1	Pas ou peu de tolérance quant au développement de l'herbe spontanée
Zone 2	Tolérance de l'enherbement limitée, mais surtout contrôlée et limitée en hauteur
Zone 3	Tolérance de l'enherbement voir recherche de la colonisation par l'herbe – Contrôle et maîtrise de la pousse

Nouvelles préconisations et rappels des préconisations précédentes pour la modification des pratiques d'entretien

1. Le cimetière

- ➔ Pour 2017, le cimetière est en cours de végétalisation spontanée sur toute la partie en graviers

La commune de Saulnot dispose d'un cimetière, géré en intercommunalité (3 communes). La quasi-totalité des allées sont en revêtements imperméables (enrobé ou bicouche), tandis que les nombreux espaces inter-tombes sont en graviers.

La difficulté d'entretien de ces espaces provient principalement de la surface conséquente à gérer, de la multiplicité de petits espaces compliqués d'accès, mais aussi et surtout de la nature de la végétation spontanée qui s'y développent, à savoir principalement de la prêle.



La remise en herbe de ces espaces secondaires peut se faire naturellement, ou un semis pourrait être réalisé (gazon par exemple) ou avec des variétés **ne nécessitant pas de tonte** comme le **sedum album** ou le **thym serpolet**.

Sur les allées principales qui seraient maintenues en gravillons, l'entretien pourra se faire manuellement (binage, arrachage, ratissage), ou l'aide d'une houe maraichère, ou avec un désherbeur thermique.

Dans le cas où la technique **thermique** serait retenue, il faudra **envisager un passage régulier dans l'année** (à adapter en fonction du résultat attendu).

Pour rappel : cas particulier de la prêle

La prêle est une plante vivace qui pousse généralement de 20 à 50 cm de haut, et qui se multiplie rapidement à partir d'un rhizome souterrain. **Lors de la lutte contre cette plante, il faudra donc être particulièrement vigilant à ne pas fractionner ce rhizome**, sous peine de voir la prêle proliférer davantage (exclure le travail du sol au motoculteur par exemple).

Pour lutter contre cette plante, il faudra autant que possible **favoriser la concurrence**, à laquelle la prêle est sensible (gazon, plantes couvre-sols). Se développant de manière privilégiée dans des sols neutres à acides, un **chaulage du sol** peut être bénéfique dans la lutte (remontée du pH).

L'arrachage manuel ou le fauchage régulier peut constituer une bonne méthode de lutte par épuisement de cette plante.

Pour la campagne 2017, la prêle semble en régression, plusieurs arrachages successifs ont permis de réduire son ampleur. Cette gestion est à pérenniser pour limiter la reprise en vigueur de cette plante au système rhizomateux profond.

La végétalisation par enherbement du cimetière permet de créer une bonne concurrence et semble porter ses fruits assez rapidement pour freiner la sortie de prêles.



L'accès au columbarium qui était très touché par la prêle en 2016, Comme on le voit sur cette photo, en est quasiment exempt sur la fin d'année 2017.

Cet espace ayant été récemment réaménagé, il n'est pas envisagé de le reprendre pour une réfection complémentaire. La gestion en arrachage réguliers est donc choisie pour l'entretien, ce qui est pertinent.

Remarque : l'utilisation de produits phytosanitaires participe à la dégradation de l'équilibre acido-basique du sol, et peut donc favoriser l'apparition de prêle. Tout autant en ce qui concerne les produits de biocontrôle de type acide pélargonique. Les cimetières ayant été

souvent traités pendant de longues décennies, sont des zones privilégiées de prolifération de cette plante acidophile.

Pour les zones en cours de remise en herbe, éventuellement un dallage de type « pas japonais » peut être mis en place pour faciliter les déplacements.

Exemples d'aménagements qui peuvent être envisagés au cimetière (photomontages)



Ce peut être aussi un simple bétonnage ou bitume. Voir des dalles alvéolées engazonnées, ou des pavés enherbés comme ci-dessous.

Ce mode d'aménagement peut être mis en œuvre par tranches progressive sur les allées, selon un planning pluriannuel de réfection.



Toutes les nouvelles tombes doivent bien être implantées de manière jointive afin de ne pas laisser d'espace inter-tombes à entretenir.



➔ Toutes les nouvelles implantations de tombes doivent bien être réalisées de manière jointive

Exemple de remises en herbe qui sont en cours de réalisation au cimetière (photomontages)

Allées secondaires et inter-tombes de type sedum album (fleurissement jaune en été, et supporte très bien les milieux secs et le piétinement)



2. Les diverses aires perméables



La commune de Saulnot dispose d'un nombre important de surfaces, plus ou moins grandes, en revêtement perméable (sable, graviers, terre...), ce qui représente au minimum 5 300 m² à entretenir (sans intégrer les espaces inter-tombes du cimetière).

A l'image du cimetière, il serait intéressant de **combler au maximum ces espaces** afin de limiter la pousse des adventices et donc les besoins en désherbage.

Dans le cadre d'une gestion différenciée, cela permettrait de gagner du temps d'entretien sur ces zones, et donc de **réaffecter ce temps gagné sur d'autres interventions et d'autres emplacements** (en lien avec le désherbage).

Différents types de végétaux pourraient être utilisés pour occuper ces espaces : gazons, plantes couvre-sols, prairies fleuries, voir d'autres aménagements résines drainantes, enrobé...

Il sera dans un premier temps important de recenser les surfaces et de définir précisément leur usage, pour aboutir à l'établissement d'un objectif d'entretien qui permettra de se positionner sur le type de réaménagement à prévoir.

Ci-après : Exemple de réaménagements avec comblement des espaces libres qui pourraient être envisagés sur les zones perméables (photomontages).



➔ Le plus simple est de laisser l'espace se remettre en herbe naturellement, sinon ce peut être aussi l'occasion de créer un massif de vivace qui apporterait une touche esthétique sur le parvis de la mairie et occuperait cette zone laissée vide.

Les remises en « herbe » peuvent aussi être réalisées par des ensemencements avec du sedum âcre, qui ne nécessite pas de tonte, ou seulement des interventions ponctuelles avec la débroussailleuse à fil pour rabattre les autres herbes. On peut aussi semer du thym serpolet, qui forme des tapis courts et fleuri mauve.

Différents autres espaces sont à remettre en herbe pour faciliter leur gestion en éliminant les contraintes du désherbage qui est très chronophage.

Il est important de considérer que chaque endroit où du temps est gagné, peut servir à moins éparpiller les efforts des agents et de créer des espaces plus esthétiques.

On a pu recenser lors du tour de la commune les différents lieux suivants :

Remise en herbe totale ou conservation d'un cheminement restreint désherbé naturellement par le passage des promeneurs



Abords du monument aux morts



Les trottoirs en graviers sont à remettre en herbe, dans la mesure du possible, les trottoirs suffisamment fréquentés seront désherbés au niveau du cheminement des piétons.



Une importante zone aux abords du terrain de pétanque peut être remise en herbe, Sans gêner aucunement l'usage qui en est fait par les joueurs.



Abords du terrain de tennis à laisser se revégétaliser progressivement

Remarque importante

*Dans le cas où la commune souhaite se positionner sur l'acquisition d'un désherbeur mécanique sur zone perméable, il sera **indispensable** de faire venir les fournisseurs sur la commune, afin de réaliser des tests de leur matériel en conditions réelles (l'efficacité dépend pour beaucoup du type de revêtement et du tassement de celui-ci).*



Pour le désherbage de **petits espaces perméables et souples**, il est possible d'utiliser une houe maraîchère. Cet outil permet de travailler à moindre effort et avec un débit de chantier plus important qu'avec une binette ou par arrachage manuel. Le coût d'acquisition d'un outil de ce type est d'environ 250€. Il conviendrait aussi pour une utilisation au cimetière.

D'autres aménagements peuvent être imaginés :



Mise en place d'une résine ou d'un bitume sur les terrepleins centraux problématiques

- ➔ On pourra aussi opter plus simplement par une remise en herbe naturelle, et un simple contrôle de la hauteur de pousse des herbes par quelques passages de débroussailleuse à fil dans l'année.

3. La gestion des fossés et berges de cours d'eau

L'entretien des fossés et des ruisseaux demande un temps important dans l'année s'ils sont fauchés de manière répétée, de plus ce mode de gestion leur est néfaste.

Il est possible de faciliter leur entretien et de les embellir en laissant pousser les espèces qui y sont déjà présentes ou en les plantant d'espèces adaptées aux milieux.

Les plantes envisageables sont des iris des marais, des reines des prés, des massettes par exemple. Elles présentent l'avantage de restaurer la biodiversité floristique et faunistique, de réguler les écoulements d'eaux sans les entraver et de réduire les besoins d'entretien des fossés, tout en créant des espaces naturels.



Leur présence n'empêche absolument pas un curage lorsque nécessaire. On veillera à simplement retirer les excès de dépôts dans le fossé, sans le recreuser d'avantage.

La gestion conseillée est donc de laisser ces plantes pousser et fleurir, et ne les faucher qu'une fois par an en octobre si nécessaire, voir une année sur deux, ou ne pas les faucher afin de favoriser leur génération pluriannuelle.

Le ruisseau au bord du terrain de foot comporte déjà plusieurs espèces de milieu humide, dont de la reine des prés. L'entretien réalisé sur cette parcelle est à faire parcimonieusement, c'est-à-dire avec le moins d'intervention possible. Au mieux une fauche tardive (en fin septembre) tous les 1 ou 2 ans.

4. La gestion des grandes surfaces d'herbes

Les abords des terrains de foot, présentent une grande zone en herbe importante, qui prend du temps à entretenir. Si des agriculteurs ou particuliers souhaitent les utiliser, il est peut être envisageable de proposer ce site pour faire paître des chevaux, ou simplement des moutons ou des vaches.

Dans le cas où du pâturage n'est pas mis en place, une gestion durable est possible avec le passage en **fauche tardive**, c'est-à-dire une seule fauche intervenant à l'automne. Ceci peut être réalisé par un tracteur, et si la commune n'en dispose pas elle peut solliciter un agriculteur dans le cadre d'une prestation en directe.

Un nouvel objectif, peut-être de créer des **cheminements tondus** de manière régulière pour l'accès des personnes autour du stade, et que toutes les zones adjacentes non utilisées seront laissée **en herbe et en jachères fleuries naturelles** (la biodiversité floristique du site se ré-exprimera).

Une **communication spécifique** peut être réalisée dans le **bulletin communal** afin d'expliquer la démarche et de la valoriser en rappelant l'effet bénéfique pour la **biodiversité**, tant pour la faune (papillons, insectes, etc) que pour la flore (pérennisation des fleurs locales et sauvages). Un ou des panneaux explicatifs peuvent être positionnés sur le site pour faire passer le message aux promeneurs.



Abords du terrain de foot

Remarque : Ce mode de gestion, en fauche tardive, ou en tonte peu fréquente (selon le matériel disponible), est à mettre en place sur d'autres endroits où la tonte systématique ne se justifie pas (c'est-à-dire sans utilisation réelle).

Il est aussi possible de **mettre en place des espèces végétales locales**, à caractère mellifère, qui créeront des espaces esthétiques et de biodiversité.

Toutes les zones en tonte inutilisées peuvent être éligibles.

Sur le secteur du terrain de foot, le site semble présenter un caractère humide, qui conviendrait à la réimplantation progressive d'un jardin d'espèces de milieu humide, avec par exemple des massifs de **reine des prés, d'iris des marais, et de salicaires**, et toutes autres **espèces sauvages naturelles locales correspondant à ce type de milieu**.

Ce type de projet serait l'occasion de **valoriser ces grands espaces sous la forme d'une promenade où seuls les cheminements seraient tondus**.



Massifs de reine des prés



Massifs de salicaires



Pour les espaces qui n'ont pas un caractère humide, on pourra réaliser des prairies fleuries, d'espèce locales avec par exemple, des marguerites, coquelicots, centaurées jacées, bleuets, achillées millefeuille, etc...

Autre suggestion, sur des surfaces plus petites (par exemple sur **certaines zones inutilisées et occasionnant de la tonte**, on peut aussi mettre en place **des bosquets ou massifs, de tailles variées**, plantés **d'arbustes locaux**, tels que des **noisetiers**, des **charmilles**, **fusains d'Europe**, **vioerne obier**, etc.

Ces espèces reconstitueront la biodiversité locale, et en occupant l'espace ne que nécessiteront peu entretien. Leur développement étant à croissance lente, une taille tous les 2 à 3 ans modérera leur hauteur et les gardera en style bosquet.



Noisetier commun



Fusain d'Europe

5. La gestion des voiries

Lors de notre tour de la commune avec l'agent, nous avons pu constater que l'état général de la voirie de Saulnot est globalement bon à moyen, même si certains secteurs sont assez endommagés, ils restent peu fréquents. Il est important de programmer la réfection progressive des voiries, afin de pouvoir les entretenir et le désherber plus facilement.

Lorsque l'état est bon, ceci permet déjà de limiter l'accumulation des graines et de la matière organique (peu d'espaces pour qu'elles se stockent, et bon écoulement des eaux pluviales qui « nettoient » les caniveaux). Ils peuvent alors être balayés de manière efficace, et ainsi fortement limiter la pousse.



Exemple de divers revêtement dans les rues de Saulnot, qui témoignent d'un état variable de la voirie.

Le **balayage préventif**, est particulièrement important à mettre en œuvre afin de nettoyer et de réduire la pousse durant la campagne. Plusieurs passages sont actuellement réalisés en manuel sur toute la commune lorsque nécessaire.

Le **recours à un passage d'un prestataire en balayage** est pertinent.

7. La gestion des petits espaces libres

Différents endroits réclament aujourd'hui un désherbage, qui est difficile à soutenir en raison de la multiplicité des endroits et de la rapidité de la pousse des herbes dites indésirables.

Il est possible d'occuper l'espace grâce à des plantes couvre-sols, qui embelliront les endroits auparavant jugés disgracieux et problématiques.

On pourra par exemple, planter quelques bergénia. En mettant quelques pieds par mètre carré, ils s'implanteront en quelques années pour former un tapis esthétique et sans aucune intervention. Avec de belles floraisons pourpres à roses en été. D'autres espèces peuvent convenir aussi, mais sont plus basses, comme les aubriètes ou les sedums (*sedum spurium* ou *sedum album*).



Exemple d'implantation de Bergénia

Ces plantes restent en feuilles toute l'année et fleurissent rose durant l'été

Préconisations



Exemple d'implantation d'Aubriètes, elles restent en feuilles vert clair durant l'hiver.

Outils pouvant contribuer à faciliter l'entretien

Le choix des outils à main :

Le choix d'un outil léger, avec un long manche, et permettant d'aller précisément dans les angles de pieds de trottoirs, pieds de mur et autres recoins du type joints de pavés, est non négligeable pour ce qui est de la vitesse d'avancement du chantier ainsi que l'endurance de l'utilisateur en terme de sollicitation physique. Toute une série de forme et modèles de raclettes, binette et autre serfouette existent, à bien choisir.



Le pic bine est un outil, qui se présente comme une variante de la raclette. Il est important lorsqu'on travaille en désherbage manuel, de veiller au confort de travail.

Préconisations

Débroussailleuse à disques réciproques :



Sur les **espaces identifiés comme nécessitant un entretien fort**, les opérations de désherbage pourront être réalisées **manuellement** (arrachage, binette), par du **désherbage thermique**, ou à l'aide d'un **outil à lames réciproques** afin d'éviter tout risque de projection (véhicules, vitrines...).

Concernant le **désherbage thermique**, c'est une technique qui pourrait être adaptée pour certains espaces sur la commune, et notamment les quelques zones pavées. Cette technique demande une régularité importante dans les passages pour aboutir à un résultat satisfaisant. **Dans le cas où cette technique serait retenue, il sera indispensable d'envisager au moins cinq à six interventions dans l'année** (à adapter en fonction du résultat attendu).

Dans ce cadre, un désherbeur thermique à flamme directe à lance simple, porté ou trainé, pourrait convenir. Il faut compter à partir de 300 euros pour l'acquisition de ce type de matériel.



Communication

Il y a une tendance, surtout au niveau des habitants, à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des herbes dites «mauvaises». Le terme de « mauvaises herbes » est donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable. **Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est donc souhaitable. Il convient de l'intégrer dans les programmes d'entretien.**

En effet, la transition récente en gestion Zéro phytosanitaire de la commune de Saulnot, engendre un recourt, déjà effectif, aux techniques alternatives, qui n'ont pas la même logique de mise en œuvre qu'une gestion en chimique. La flore spontanée est donc amenée à être plus présente sur les espaces publics.

De plus, le désherbage ne doit pas constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée. En effet, **ce type de végétation pionnière participe aussi à la biodiversité.**

Il faut idéalement accompagner cette logique d'acceptation de la végétation spontanée par une communication auprès de la population, afin d'expliquer aux habitants que la commune n'est pas « laissée à l'abandon » du fait de la présence d'un peu d'herbe.

Il faut également promouvoir cette démarche, pour y faire adhérer la population et éviter les remontées négatives en Mairie, la prise à parti des agents sur le terrain, ou que certains habitants ne traitent eux-mêmes.

Enfin, cet effort de communication et de sensibilisation réalisé auprès des particuliers, a pour but de les **amener à réfléchir sur leurs propres pratiques** : ils sont également utilisateurs de produits phytosanitaires au sein de leurs espaces privés et leur impact sur la qualité des eaux n'est plus à démontrer. De plus, des risques pour leur santé, et celle de leurs proches, existent réellement.

De plus, la loi de transition énergétique interdira à partir du 1^{er} janvier 2019 l'accès aux produits phytosanitaires pour les particuliers. Il est donc d'autant plus important de sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques et manières de gérer leurs espaces privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'une **conférence** pour les jardiniers amateurs (éventuellement réalisée par la Fredon), afin d'apporter conseils et astuces en terme de techniques alternatives au jardin. Des **affichages sur les sites** faisant l'objet de modification d'entretien, et expliquant la démarche environnementale suivie par la municipalité peuvent être utilisés. Ce peut être aussi par le biais du **bulletin municipal**, de « flyers » distribués dans les boîtes aux lettres peuvent également constituer de bons vecteurs de cette information.

Pour votre information, la Fredon Franche-Comté a réalisé une **exposition sur ce thème**, destinée à **l'information du grand public**, grâce à la location de **14 panneaux de sensibilisation sur la pollution de l'eau, la santé et les alternatives à mettre en œuvre au jardin pour les espaces privés**. L'exposition sillonne les routes de Franche-Comté, au gré des demandes (communes, écoles, stands pour événement, etc...).